

Séance du mercredi 15 février 2023

Date de la convocation: 07/02/2023

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9
Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Excusés : Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Joseph FROMIGUE

2023_002 - Objet : CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR UNE ETUDE SUR LES INVESTISSEMENTS THERMAUX

Le président rappelle au conseil que suite à une consultation en procédure adaptée du 1^{er} juillet 2022 au 26 août 2022, pour l'étude de développement, de positionnement et de faisabilité technique et économique pour le projet thermal de Cauterets, deux entreprises ont répondu.

- Ernst & Young en groupement avec le cabinet Gécat :
 - o Offre de base : 88 412,50 € HT (94 912,50 € avec étape optionnelle)
 - o Offre négociée : 67 422,50 € HT + 6 500 € (option étape 5) ; soit un total de 73 922,50 € HT
- Détente consulting en groupement avec Arketypo, HESPEC-ad et CALIA Conseil :
 - o Offre de base : 69 450,00 € HT (79 650,00 € avec étape optionnelle)
 - o Offre négociée : 63 766,00 € HT + 9 894 € (option étape 5) ; soit un total de 73 660,00 € HT

L'annexe présente une analyse comparative des offres selon la méthodologie mentionnée dans le cahier des charges.

Le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE RETENIR** l'entreprise Ernst & Young en groupement avec le cabinet Gécat pour un montant de 67 422,50€ HT sur la tranche ferme. Etant entendu que la mobilisation de la tranche optionnelle sera votée par le conseil à l'issue de la phase 4 de l'étude ;
- **DE VALIDER** le plan de financement suivant :

RF Tarbes	Coût du projet : tranches ferme et optionnelle	73 922,50 € HT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_002-DE		

Région Occitanie	28 473	38,5%
Département des Hautes-Pyrénées	10 000	13,5%
Banque des territoires	18 000	24,3%
Autofinancement CSVSS	17 449,50	23,6%

- **DE SOLLICITER** le soutien de la Banque des territoires à hauteur de 18 000 € pour compléter ce plan de financement ;
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants dans la section investissement du budget annexe des thermes de Cauterets ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_002-DE